

# Les députés accordent un sursis aux « indispensables » médecins à diplôme étranger

[Anne Bayle-Iniguez](#)

| 28.11.2018

C'est dans une « *belle unanimité* » saluée par la présidente de la commission des affaires sociales Brigitte Bourguignon que les députés ont voté ce mercredi une proposition de loi (PPL) pour sortir (provisoirement) les médecins diplômés hors de l'Union européenne (PADHUE) [de la précarité statutaire](#). L'examen en séance publique de cette proposition de loi est prévu le 5 décembre.

Présenté par le député LREM Julien Borowczyk, [ce texte](#) a pour objet la sécurisation de l'exercice de 500 PADHUE, dont l'autorisation d'activité dérogatoire dans les hôpitaux français arrive à échéance au 31 décembre 2018.

## Urgence

*« Cette proposition de loi a un caractère d'urgence, a appuyé le député de la Loire, par ailleurs médecin généraliste. Si nous ne légiférons pas avant la fin de l'année, plusieurs centaines de praticiens devront cesser d'exercer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce qui aurait pour effet de mettre en grande difficulté les dizaines d'établissements où ils exercent. Cela poserait aussi un vrai problème de santé publique. »*

La PPL accorde un nouveau sursis aux PADHUE concernés en leur attribuant un délai supplémentaire d'exercice de deux ans – jusqu'au 31 décembre 2018. Cette prorogation doit permettre au gouvernement de construire dans l'intervalle un cadre statutaire pérenne pour 4 000 à 5 000 PADHUE qui, pour des raisons diverses, exercent [dans des conditions difficiles voire irrégulières](#), a expliqué le Dr Borowczyk.

Ce nouveau statut – qui pourrait porter le nom de praticien associé en intégration – devrait être inscrit dans la loi de santé, examinée au Parlement au premier trimestre 2019. Son déploiement aurait pour conséquence la fin du recrutement des PADHUE à des postes contractuels de faisant fonction d'interne (FFI) ou de praticien attaché associé.

## 1 000 postes par an réclamés

La PPL du Dr Borowczyk n'a rencontré aucun obstacle et n'a fait l'objet d'aucun amendement. Professionnels « *indispensables* » au bon fonctionnement du système de santé, engagés dans des situations « *extrêmement précaires* », dont la rémunération est « *très inférieure* » à celle de leurs homologues praticiens hospitaliers... Les quelques députés présents en commission ont établi un sombre constat commun sur les conditions de travail des PADHUE.

Certains en ont profité pour faire passer des revendications allant plus loin que la proposition de loi ou le nouveau statut en cours d'élaboration au ministère de la Santé. Agnès Firmin Le Bodo (UDI, Agir et Indépendants, Seine-Maritime) a appelé à l'inscription au tableau de

l'Ordre « de tous les médecins titulaires d'un diplôme étranger, afin qu'ils puissent exercer en France ».

Pierre Dharréville (Gauche démocrate et républicaine, Bouches-du-Rhône) a réclamé « 1 000 postes annuels » au concours de la liste A (650 en 2018), l'une des deux voies d'entrée à la plénitude d'exercice en France.

Source : [Lequotidiendumedecin.fr](http://Lequotidiendumedecin.fr)

## Éditorial Affaires étrangères

[Jean Paillard](#)

| 26.11.2018

C'est depuis des décennies un casse-tête pour les autorités de santé et comme un révélateur tant des dysfonctionnements du système de soins que de la mauvaise conscience de ses décideurs. De sursis en examens de validation, le sort des médecins à diplôme étranger n'en finit pas de se poser. La question est tout sauf marginale pour le paysage médical français, puisqu'on évalue à plus de 26 000 les praticiens en exercice qui ont effectué leurs études hors de l'Hexagone (dans ou hors UE). Et le phénomène prend de l'ampleur, 20 % des nouveaux inscrits à l'Ordre émargeant chaque année à cette catégorie...

Certes, la plupart ne sont pas en situation difficile. Mais on estime toutefois qu'entre 4 000 et 5 000 FFI ou praticiens attachés associés seraient sans perspective d'évolution. Un grand nombre de ces confrères « précaires » provient du Maghreb. Leur départ constituant une véritable saignée pour la Tunisie ou l'Algérie, incapables de les retenir. Pour environ 500, peut-être davantage, la situation tourne au fiasco, puisqu'ils seront *persona non grata* à la fin de l'année. Du moins en théorie. Car, comme souvent, une solution, au moins transitoire, va être trouvée par voie législative.

Il n'empêche, sur ce dossier, Agnès Buzyn comme ses prédécesseurs, ne semble guère à son aise. Et pour cause. Les PADHUE éclairent d'une lumière crue deux problèmes majeurs de notre système de santé. Crise de la démographie médicale, d'abord : si les médecins étrangers répondent imparfaitement aux besoins des déserts médicaux, ils font quand même tourner nombre de nos petits hôpitaux... Affaire de compétence ensuite, car qu'on le veuille ou non, la France est de plus en plus confrontée à l'hétérogénéité de son personnel médical. La recertification pourrait être demain la solution. Mais combien de temps cela prendra-t-il ?

Source : [Le Quotidien du médecin n°9705](#)